



## DÉROGATION MINEURE | REMPLACEMENT DE LA PROCÉDURE

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné, par la soussignée, greffière de la Ville de Bécancour, que lors de la séance ordinaire du **lundi 22 novembre 2021 à 19 h**, qui se tiendra à l'hôtel de ville situé au 1295, avenue Nicolas-Perrot à Bécancour, à moins d'indication contraire, et à huis clos, les membres du conseil municipal statueront sur une demande de dérogation mineure faite pour le lot 3 293 452 et la partie du lot 3 293 454 (futur lot 6 467 146) du cadastre du Québec (8475, rue Désilets).

La demande de dérogation mineure vise à autoriser la construction d'un garage privé pour avoir une superficie de 111,5 mètres carrés au lieu de 80 mètres carrés et une hauteur de 7,8 mètres au lieu du maximum de 7,5 mètres, le tout contrairement à ce que prescrit aux paragraphes a) et b) de l'article 7.1.2.1.1 du règlement de zonage numéro 334.

### CONSULTATION ÉCRITE

Suivant l'arrêté ministériel 2021-054 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 16 juillet 2021, le Conseil a décidé, lors de la séance ordinaire du 4 octobre dernier, de remplacer la procédure pour cette demande de dérogation mineure par une consultation écrite de quinze (15) jours.

De ce fait, toute personne intéressée peut se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande, suivant une consultation écrite dans les quinze (15) jours de la présente publication, **soit au plus tard le 18 novembre 2021**, à l'une ou l'autre des adresses suivantes :

- Par courriel : [ist-yves@ville.becancour.qc.ca](mailto:ist-yves@ville.becancour.qc.ca)
- Par la poste : M<sup>e</sup> Isabelle Auger St-Yves, greffière  
Ville de Bécancour  
1295, avenue Nicolas-Perrot  
Bécancour (Québec) G9H 1A1

Pour toute question relative au présent avis, veuillez communiquer avec la soussignée par téléphone au 819 294-6500.

Ville de Bécancour, le 3 novembre 2021.

M<sup>e</sup> Isabelle Auger St-Yves  
Greffière de la Ville